



FAITS MARQUANTS

- Le HCR s'est employé à préserver l'espace d'asile en Europe, notamment par des activités de surveillance aux frontières, par l'implantation d'une nouvelle présence au nord-ouest de la France et par des activités d'orientation dans des centres d'accueil situés en Italie et en Grèce.
- Des interventions ciblées auprès des autorités compétentes en matière d'asile, ainsi que de cours nationales et régionales, ont aidé l'Organisation à promouvoir le respect des normes de protection internationale.
- Le Haut Commissariat a mis en œuvre deux grands projets relatifs aux procédures d'asile, à savoir le Mécanisme d'évaluation et d'assurance de la qualité des systèmes d'asile, et l'Étude de la directive sur les procédures d'asile. En outre, les Initiatives pour la qualité menées à l'échelon national et parrainées par le HCR ont amélioré la qualité des décisions dans plusieurs pays.
- Le plaidoyer en faveur de la réinstallation a abouti à un certain nombre d'initiatives nouvelles. Le Centre de transit d'urgence ouvert en Roumanie, géré en collaboration avec les autorités nationales et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et un deuxième centre situé en République slovaque ont facilité la réinstallation de réfugiés vulnérables.
- Près de 6 500 réfugiés ont été réinstallés à partir de l'Europe, principalement à partir de la Turquie. Les États européens ont accepté près de 7 000 candidats à la réinstallation.
- Des progrès en matière d'intégration sur place ont été accomplis au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, améliorant les conditions de logement, d'éducation, et de formation professionnelle ainsi que des dispositifs nationaux de protection sociale pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Un instrument d'évaluation a été élaboré pour permettre le suivi de l'intégration.
- Des milliers de déplacés internes en Europe orientale, notamment en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en Fédération de Russie et en Serbie, ont bénéficié d'une assistance juridique. Des personnes très vulnérables ont reçu une aide matérielle. Un appui a été dispensé en matière d'abris et de moyens d'existence, pendant que des programmes d'autosuffisance étaient exécutés.
- Un effort plus vigoureux a été déployé pour clore le chapitre des déplacements causés par les conflits des années 1990 en ex-Yougoslavie. Le HCR a soutenu un dialogue régional destiné à résoudre les problèmes en suspens et continué d'aider des personnes relevant de sa compétence à trouver des conditions de vie acceptables. En conséquence, 13 centres collectifs ont été fermés dans la seule Serbie.
- Pour prévenir et réduire l'apatridie, le HCR a prôné l'adhésion des États aux conventions sur l'apatridie. Dans les Balkans occidentaux et en Europe orientale, le Haut Commissariat a aidé des milliers de gens à obtenir des papiers et à s'inscrire à l'état civil, ce qui leur a permis d'exercer leurs droits.

EUROPE



À l'approche de Noël, les
demandeurs d'asile
décorent leurs chambres au
centre de détention de
Ta'Kandja (Malte).

| Environnement opérationnel |

Au total, le HCR mène son action dans 48 pays et territoires européens, dans des contextes caractérisés par des systèmes d'asile bien établis ou en cours d'élaboration, des mouvements de retour et de réintégration, ainsi que des situations d'exil prolongé, de déplacement interne ou d'apatridie. Près de 80 pour cent des demandes d'asile reçues dans le monde industrialisé sont déposées en Europe, pourcentage représentant plus de 291 000 personnes en 2009. Dans nombre de pays, l'attention politique a été centrée sur la lutte contre l'immigration clandestine, ce qui a rendu la protection des réfugiés particulièrement difficile.

Le nombre de demandes d'asile a progressé en Europe centrale, pour atteindre près de 20 000, alors qu'il demeurait faible dans les États baltes. En Turquie, pays qui est l'un des principaux points d'entrée en Europe, le HCR a reçu des demandes de plus de 7 800 personnes. En Europe du Sud-Est, le nombre de requêtes, quoique faible, a légèrement augmenté ; en revanche, 7 500 personnes ont sollicité l'asile en Europe orientale, ce qui représente une diminution de 8 pour cent par rapport à 2008.

Le HCR a été préoccupé, en particulier en Europe centrale, orientale et du Sud-Est, par le faible taux d'attribution du statut de réfugié et par le recours croissant à des formes complémentaires de protection, plutôt qu'au statut tel qu'il est défini dans la Convention.

À la mi-2009, la Direction du Bureau pour l'Europe a été transférée à Bruxelles où elle a fusionné avec l'ancien Bureau de liaison avec l'UE, tandis que le Directeur adjoint et le personnel chargé de l'Europe orientale et du Sud-Est demeureraient à Genève. Ce nouveau mode d'organisation a permis de rationaliser les coûts mais a nécessité des ajustements dans les pratiques de travail du Bureau.

| Réalisations et impact |

En 2009, les priorités du HCR en Europe consistaient à :

- préserver l'espace d'asile dans le cadre de mouvements migratoires plus larges ;
- garantir des normes de protection conformes aux normes internationales ;
- faciliter des solutions durables, en particulier en encourageant les pays européens à s'engager davantage dans la réinstallation des réfugiés ;
- prévenir et réduire l'apatridie ;
- œuvrer à la réalisation de ces objectifs par le biais de partenariats.

• *Préserver l'espace de l'asile*

La plupart des pays européens ont été confrontés à des problèmes en rapport avec les mouvements migratoires mixtes. Le HCR s'est attaché à promouvoir une méthodologie de gestion des migrations qui tienne compte des

besoins de protection en assurant un suivi aux frontières, en formant les gardes-frontières et en coopérant avec l'agence chargée de la coopération aux frontières de l'Union européenne, Frontex.

Des accords officiels de surveillance aux frontières, impliquant des partenaires gouvernementaux et parfois non gouvernementaux ont été mis en œuvre au Bélarus, en Bulgarie, en Hongrie, en République de Moldova, en Pologne, en Roumanie, en Slovénie et en Ukraine.

• *Garantir des normes de protection*

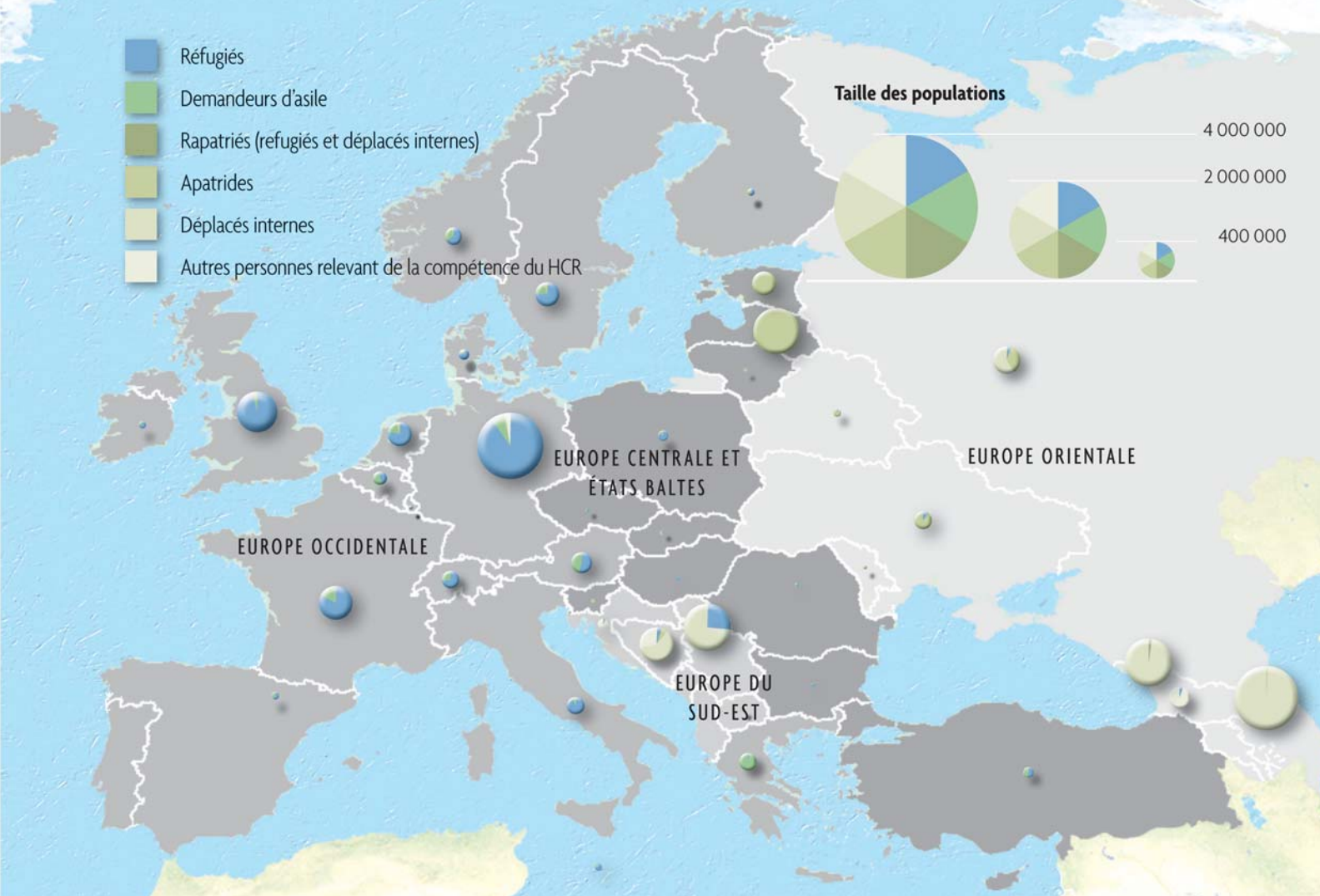
Le HCR a dispensé aux États des conseils relatifs à la rédaction de lois et à la consolidation de cadres institutionnels sur l'asile. De nouveaux textes de loi et arrêtés, au sujet desquels le Haut Commissariat a été consulté, ont été adoptés, entre autres, en Albanie, en Arménie, au Bélarus, en Croatie, en Espagne, en ex-République yougoslave de Macédoine, en République de Moldova, au Monténégro et en Fédération de Russie. En Grèce, le HCR a travaillé avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux à l'élaboration de nouvelles lois et procédures d'asile.

Le projet pour le Mécanisme d'évaluation et d'assurance de la qualité a été mené à terme dans huit pays d'Europe occidentale et centrale ; l'objectif est de contribuer à l'élaboration d'un système d'asile commun au sein de l'Union européenne, de soutenir des procédures d'asile équitables et efficaces et de créer des mécanismes permanents d'assurance qualité dans les régimes nationaux d'asile.

La coopération avec le système judiciaire a été une composante importante de la stratégie menée à travers l'Europe. Le HCR a soumis ses observations à des cours nationales dans de nombreuses affaires, en cherchant à faire respecter les principes du droit international des réfugiés. Le Haut Commissariat est intervenu en tant que tierce partie devant la Cour européenne des droits de l'homme à plusieurs occasions, y compris à la requête de la Cour, et a publié des déclarations relatives à des « questions préjudicielles » en instance devant la Cour de justice de l'Union européenne. Des réunions avec des juges ont été organisées et la coopération avec l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés s'est poursuivie.

Une attention particulière a été consacrée à la situation des enfants non accompagnés et séparés sollicitant l'asile en Europe. Plus de 15 000 de ces enfants, dont 40 pour cent d'Afghans, ont demandé l'asile dans 27 pays. En Europe, le HCR s'est efforcé de renforcer sa coopération avec des partenaires jouant un rôle clé dans la protection de l'enfance, au sein de la famille des Nations Unies comme dans le secteur non gouvernemental.

Dans un certain nombre de pays, le HCR a dirigé l'élaboration de procédures



opérationnelles standard sur la violence sexuelle et sexiste afin de prêter main-forte aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux intervenant auprès des demandeurs d'asile, des réfugiés et des déplacés internes. Un projet régional de prévention et de prise en charge de cette forme de violence au sein des populations déplacées au Sud-Caucase a été mené à terme avec succès.

○ *Faciliter des solutions durables*

Un instrument de mesure de l'intégration a été élaboré en coopération avec le *Migration Policy Group* pour aider les gouvernements à évaluer leurs cadres d'intégration des réfugiés.

Écouter la voix des réfugiés est restée une priorité. Le HCR a coopéré avec des organes gouvernementaux et non gouvernementaux à des évaluations participatives impliquant des demandeurs d'asile, des réfugiés et des déplacés internes pour s'acquitter de son engagement relatif à l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans tous les aspects de son travail. Le Haut Commissariat reconnaît la nécessité de s'impliquer davantage dans la problématique de l'intégration sur place.

Le HCR a encouragé les pays européens et l'Union européenne à s'engager davantage dans la réinstallation des réfugiés. En 2009, plus de 8 180 réfugiés ont été réinstallés avec le concours du HCR. Vingt-cinq pour cent d'entre eux étaient des Irakiens réinstallés en Allemagne au titre d'une initiative spéciale. À la

fin de l'année, 12 pays européens étaient dotés de programmes de réinstallation annuels. Parmi ceux-ci figuraient la République tchèque et la Roumanie, qui ont accueilli leurs premiers candidats à la réinstallation en 2009. En Turquie, l'Organisation a assuré la détermination du statut et cherché à obtenir la réinstallation de réfugiés, puisqu'aucune solution durable n'était envisageable sur place. Quelque 6 000 réfugiés ont été réinstallés à partir de la Turquie en 2009.

Le Haut Commissariat a facilité le dialogue sous-régional et soutenu la Serbie dans son projet d'organiser une Conférence ministérielle régionale sur les solutions durables au début de l'année 2010. Il a plaidé en faveur de l'intégration des déplacés qui ne voulaient ou ne pouvaient regagner leur lieu d'origine. À cet égard, le HCR s'est félicité de voir le Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine adopter des Plans d'action nationaux qui ouvrent des perspectives pour l'intégration durable des populations relevant de sa compétence.

L'Organisation a continué d'intervenir dans des situations de déplacement interne dans un certain nombre de pays d'Europe orientale. Le Gouvernement géorgien a sensiblement progressé dans sa recherche de solutions pour les déplacés internes. Des progrès ont également été observés en Fédération de Russie, même si des incidents de sécurité ont continué à limiter l'espace humanitaire et à influencer de manière négative sur les conditions de retour.

○ Prévention de l'apatridie

La campagne en faveur de l'adhésion aux conventions sur l'apatridie s'est poursuivie. En 2009, la Hongrie a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et le Liechtenstein l'a ratifiée. Dans les Balkans occidentaux et en Europe orientale, le HCR a aidé des milliers de gens à obtenir des documents d'état civil et à achever leur inscription à l'état civil.

○ Collaboration avec les partenaires

En Europe orientale, le Haut Commissariat a redoublé d'efforts pour offrir des conseils juridiques aux demandeurs d'asile, aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides. Plus de 50 000 consultations juridiques y ont été assurées.

Des campagnes d'information ont favorisé, au sein du grand public des pays européens, une meilleure compréhension de la situation des réfugiés et de l'action du HCR, en dépit de l'état d'esprit souvent hostile aux étrangers qui régnait au sein de la population. Un coffret didactique sur l'asile et les migrations conjointement réalisé par l'OIM et le HCR, « Au-delà des chiffres », a été lancé au milieu de l'année.

Au sein de l'Union européenne, l'Organisation a appuyé les efforts visant à élaborer un système d'asile commun équitable et efficace. La coopération avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations intergouvernementales, telles que l'OIM, le Centre international pour le

développement des politiques migratoires et les Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations, a également offert l'occasion de traiter de questions importantes.

Nombre de bureaux du HCR en Europe se sont efforcés de mobiliser des fonds. Les contributions publiques et privées de donateurs européens ont représenté plus de 43 pour cent du financement de l'Organisation en 2009, la Commission européenne se positionnant une fois encore comme le deuxième bailleur de fonds du HCR. Les contributions du secteur privé, en Europe, se sont élevées à plus de 21 millions de dollars E.-U.

| Contraintes |

L'Europe est caractérisée par des systèmes d'asile qui en sont à des stades de développement très différents. La priorité politique accordée à la lutte contre l'immigration clandestine et aux problèmes de sécurité est souvent difficile à concilier avec la nécessité de laisser les frontières ouvertes aux personnes qui recherchent une protection. Dans les pays d'Europe occidentale, où la majorité des demandes d'asile sont concentrées, l'harmonisation des politiques et des pratiques demeure au premier plan des préoccupations politiques, tout comme les coûts associés à la gestion de systèmes d'asile étendus et complexes. En Europe orientale, des conflits toujours sans issue ont continué à entraver la réalisation de solutions durables. ■

Budget et dépenses en Europe (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Europe orientale						
Arménie	1 821 214	0	1 821 214	1 728 256	0	1 728 256
Azerbaïdjan	4 186 049	0	4 186 049	4 163 712	0	4 163 712
Bélarus	1 718 191	0	1 718 191	1 445 622	0	1 445 622
Fédération de Russie	12 722 492	124 127	12 846 619	11 296 188	124 127	11 420 315
Géorgie	34 346 971	28 040 248	62 387 219	16 650 810	17 698 822	34 349 632
République de Moldova	1 497 631	29 449	1 527 080	1 166 952	29 449	1 196 401
Ukraine	4 399 445	0	4 399 445	3 449 050	0	3 449 050
Activités régionales ¹	836 263	0	836 263	543 060	0	543 060
Sous-total	61 528 256	28 193 824	89 722 080	40 443 649	17 852 398	58 296 047
Europe du Sud-Est						
Albanie	635 284	0	635 284	599 139	0	599 139
Bosnie-Herzégovine	6 103 311	0	6 103 311	5 847 831	0	5 847 831
Croatie	3 636 180	488 155	4 124 335	3 216 127	199 868	3 415 995
L'ex-République yougoslave de Macédoine	3 047 472	0	3 047 472	2 734 776	0	2 734 776
Monténégro	2 564 283	0	2 564 283	2 457 706	0	2 457 706
Serbie	24 228 908	6 860 900	31 089 808	21 528 848	1 667 887	23 196 735
Sous-total	40 215 438	7 349 055	47 564 493	36 384 427	1 867 755	38 252 182
Europe centrale et États baltes						
Bulgarie	826 891	0	826 891	797 122	0	797 122
Chypre	922 162	0	922 162	824 541	0	824 541
Hongrie	3 280 455	0	3 280 455	3 142 087	0	3 142 087
Pologne	712 761	0	712 761	564 926	0	564 926
République tchèque	445 914	0	445 914	370 292	0	370 292
Roumanie	1 171 272	0	1 171 272	988 980	0	988 980
Slovaquie	791 678	99 000	890 678	569 273	2 951	572 223
Slovénie	170 000	0	170 000	63 894	0	63 894
Turquie	6 449 699	1 695 650	8 145 349	5 774 096	1 449 963	7 224 059
Activités régionales ²	100 000	0	100 000	56 784	0	56 784
Sous-total	14 870 832	1 794 650	16 665 482	13 151 995	1 452 914	14 604 909

Informations financières

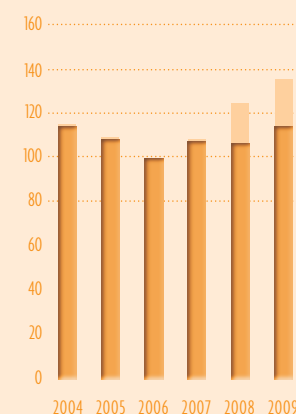
La hausse de 17 pour cent du budget pour l'Europe entre 2008 et 2009 s'explique principalement par l'augmentation des ressources destinées à la Géorgie et à la Serbie. Le financement de l'opération en Turquie, qui nécessite un personnel important, est demeuré problématique. À la fin de l'année 2009, près de 6 000 demandeurs d'asile attendaient encore que le HCR se prononce sur leur cas.

Le budget pour l'Europe occidentale et l'Europe centrale, dont les États baltes, représentait moins d'un quart du budget global pour l'Europe et était essentiellement destiné à financer des frais de personnel. Les activités menées dans cette sous-région relèvent principalement de la fonction de supervision confiée au HCR en vertu de son Statut et de l'article 35 de la Convention de 1951. Il faut donc disposer d'un personnel possédant les qualifications juridiques requises pour travailler dans les différents systèmes nationaux. Le Haut Commissariat cherche à équilibrer le financement du travail de protection de cette nature et celui des activités opérationnelles plus traditionnelles menées dans d'autres pays de la région.

Dépenses en Europe 2004-2009

■ Budget annuel
■ Budget supplémentaire

Millions (dollars E.-U.)



Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Europe occidentale						
Allemagne	2 191 686	0	2 191 686	2 012 629	0	2 012 629
Autriche	1 009 436	0	1 009 436	948 905	0	948 905
Belgique	6 376 737	0	6 376 737	5 913 408	0	5 913 408
Espagne	1 595 180	0	1 595 180	1 309 426	0	1 309 426
France	3 085 636	0	3 085 636	2 866 814	0	2 866 814
Grèce	1 281 040	0	1 281 040	1 225 920	0	1 225 920
Irlande	856 002	0	856 002	625 593	0	625 593
Italie	5 346 181	0	5 346 181	4 438 454	0	4 438 454
Malte	373 037	0	373 037	308 466	0	308 466
Portugal	91 421	0	91 421	90 313	0	90 313
Suède	1 685 333	0	1 685 333	1 515 046	0	1 515 046
Suisse	741 010	0	741 010	679 563	0	679 563
Royaume-Uni	1 639 262	0	1 639 262	1 448 309	0	1 448 309
Sous-total	26 271 961	0	26 271 961	23 382 846	0	23 382 846
Total	142 886 487	37 337 529	180 224 016	113 362 917	21 173 067	134 535 984

Note: n'inclut pas des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat.

¹ Inclut des activités au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine.

² Inclut la promotion du droit des réfugiés.

Contributions volontaires pour l'Europe (dollars E.-U.)

Donateur	Financement régional	Budget annuel ¹	Budget supplémentaire	Total
Allemagne		572 246		572 246
Autriche		65 309		65 309
Banque de développement du Conseil de l'Europe		474 253		474 253
Belgique		93 539		93 539
Chypre		14 447		14 447
Commission européenne		15 230 503	6 839 907	22 070 409
<i>Deutsche Stiftung für UNO</i> (Allemagne)		30 729		30 729
Donateurs privés - Chypre		10 513		10 513
Donateurs privés - Italie		27 579		27 579
Donateurs privés - Suède			2 395	2 395
Donateurs privés - Turquie		7 402		7 402
Donations en ligne au Siège (Suisse)			59	59
Espagne		666 240		666 240
<i>España con ACNUR</i> (Espagne)		35 000		35 000
États-Unis d'Amérique	50 000	32 342 786	9 317 146	41 709 932
Finlande			210 090	210 090
Fondation Divac (Serbie)		219 924		219 924
Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)			935 000	935 000
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine		979 269		979 269
France		541 800		541 800
Grèce		212 765	18 600	231 365
Hongrie		6 588		6 588
Irlande		174 368		174 368
Italie		2 197 086		2 197 086
<i>Japan Association for UNHCR</i>			1 656	1 656
Japon	206 612	640 496		847 107
La Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ (Japon)			11 282	11 282
Malte		66 429		66 429
Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies		439 216		439 216
Pays-Bas		8 254		8 254
Programme alimentaire mondial (PAM)		100 000		100 000
Roumanie		70 323	483 966	554 290
Royaume-Uni		555 896		555 896
<i>Statoil</i> Azerbaïdjan		65 000		65 000
Suède		5 445 084		5 445 084
Suisse		1 444 253	403 854	1 848 107
<i>UNIQLO Co., Ltd</i> (Japon)			15 292	15 292
<i>USA for UNHCR</i>		60 450		60 450
Total	256 612	62 797 747	18 239 247	81 293 606

¹ Inclut les affectations aux niveaux sous-régional, national, thématique et sectoriel.

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat».